

DÉLIBÉRATION N° 2017-13 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Convention-cadre avec la Délégation à la sécurité routière concernant
le système informatique d'instruction du transport exceptionnel TENet**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1


Le conseil d'administration approuve le projet de convention-cadre entre le Cerema et la Délégation à la sécurité routière et autorise le directeur général à signer cette convention-cadre.

Article 2

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré par consultation écrite adressée aux membres du conseil d'administration le 4 juillet 2017.

Le président du conseil d'administration



Gaël Perdriau